



DOSSIER DE PRESSE

PARTENARIAT POUR L'ACCÈS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE LOIRE-ATLANTIQUE AU LOGEMENT SOCIAL

Mercredi 19 avril – 11h30

Salle du Gesvres - Site de Gesvrine

Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique

12 rue Arago - 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE





SOMMAIRE

**Les sapeurs-pompiers volontaires,
maillon essentiel du service d'incendie et de secours** P. 3

**L'accès au logement, enjeu majeur pour le maintien
des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires** P. 4

**L'USH des Pays de la Loire et les bailleurs sociaux s'engagent
pour faciliter l'accès des sapeurs-pompiers volontaires
de Loire-Atlantique au logement social** P. 5

**Le dispositif d'aide à l'accès au logement social des
sapeurs-pompiers volontaires : fonctionnement et premiers retours** P. 6

À propos de l'USH des Pays de la Loire P. 7

Contacts presse

SDIS 44 :

Loïc Vaillant, chargé de communication 06 07 14 91 09

Céline Fichet, directrice déléguée Communication 06 81 60 29 22

USH des Pays de la Loire :

Myriam Plomb-Foulgoc, directrice adjointe : 06 08 18 73 69

Caroline Pasquet, chargée de Communication : 06 61 46 86 98

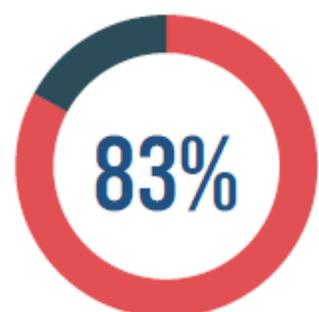
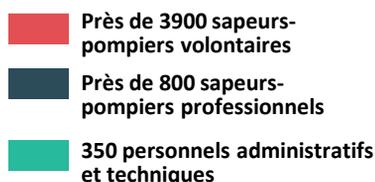


Les sapeurs-pompiers volontaires, maillon essentiel du service d'incendie et de secours

Intervenant en parfaite complémentarité des professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires sont essentiels au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique : ils représentent plus de **80% des effectifs de sapeurs-pompiers**, assurent la moitié de la charge opérationnelle sur le territoire et constituent **l'effectif exclusif de 85% des 92 « casernes » de notre département**. Ils constituent donc un élément clé du maillage territorial.

Ce sont des femmes et des hommes qui assument leur engagement en parallèle de leur activité personnelle et professionnelle, en fonction de leur disponibilité, en contrepartie d'une indemnité horaire. Ils exercent le même type de missions que les sapeurs-pompiers professionnels : secours et soins d'urgence aux personnes, lutte contre les incendies, secours aux victimes d'accidents de la route, opérations diverses (interventions suite à des inondations, tempêtes, etc.).

LE SDIS 44 EN CHIFFRES



Des sapeurs-pompiers du SDIS 44 sont des volontaires

L'accès au logement, enjeu majeur pour le maintien des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires

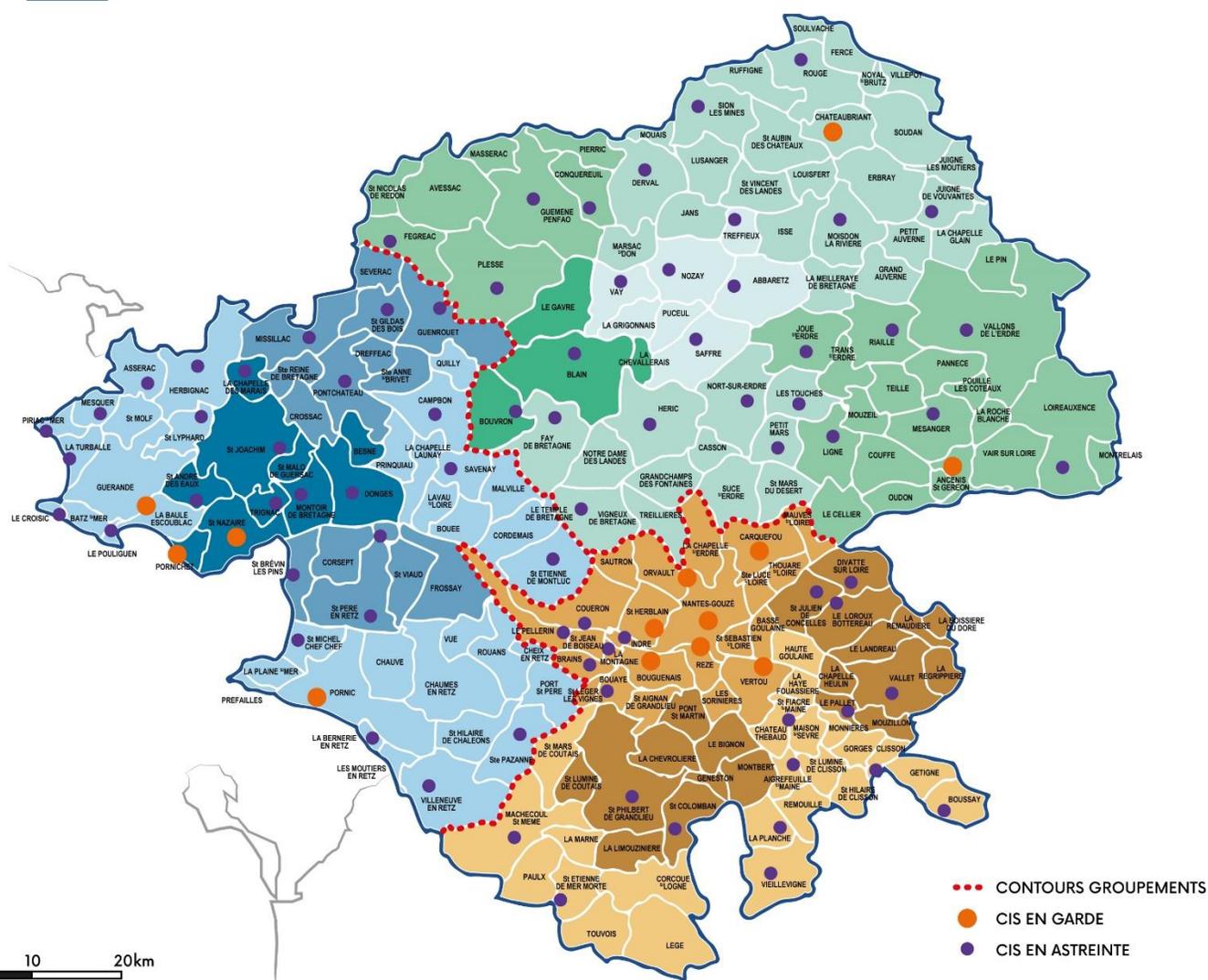
En milieu rural, plus particulièrement, la distribution des secours repose sur des **centres d'incendie et de secours en astreinte**, c'est-à-dire fonctionnant grâce à des femmes et hommes **domiciliés à proximité immédiate** de leur « caserne » d'affectation, de façon à pouvoir la rejoindre dans un délai de six minutes.

Or, les difficultés de logement constatées en différents points du territoire représentent un frein préoccupant au maintien des effectifs de

sapeurs-pompiers volontaires. La cherté des loyers et les prix de l'immobilier conduisent souvent les jeunes volontaires hébergés chez leurs parents à quitter leur commune et à **rompre leur engagement** lorsqu'ils souhaitent s'établir.

D'où la volonté du SDIS 44 et de ses partenaires de favoriser l'accès au logement social des sapeurs-pompiers volontaires, comme le permet désormais la loi Matras (loi du 25 novembre 2021).

LES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS) EN LOIRE-ATLANTIQUE





L'USH des Pays de la Loire et les bailleurs sociaux s'engagent pour faciliter l'accès des sapeurs-pompiers volontaires de Loire-Atlantique au logement social

Pour faciliter l'accès au logement social des sapeurs-pompiers volontaires, le SDIS 44 et l'USH des Pays de la Loire ont élaboré une **convention de partenariat signée par l'ensemble des bailleurs sociaux de Loire-Atlantique.**

Cette convention permet de faire figurer les sapeurs-pompiers volontaires sur une liste de

demandeurs labélisés et ainsi, **d'appuyer leur candidature auprès de la Commission d'Attribution des Logements.**

Tout sapeur-pompier volontaire remplissant les conditions de ressources requises pour l'accès au logement social peut bénéficier de ce dispositif, sous réserve d'être engagé au SDIS depuis au moins un an et d'avoir validé sa formation initiale.

LES PARTENAIRES

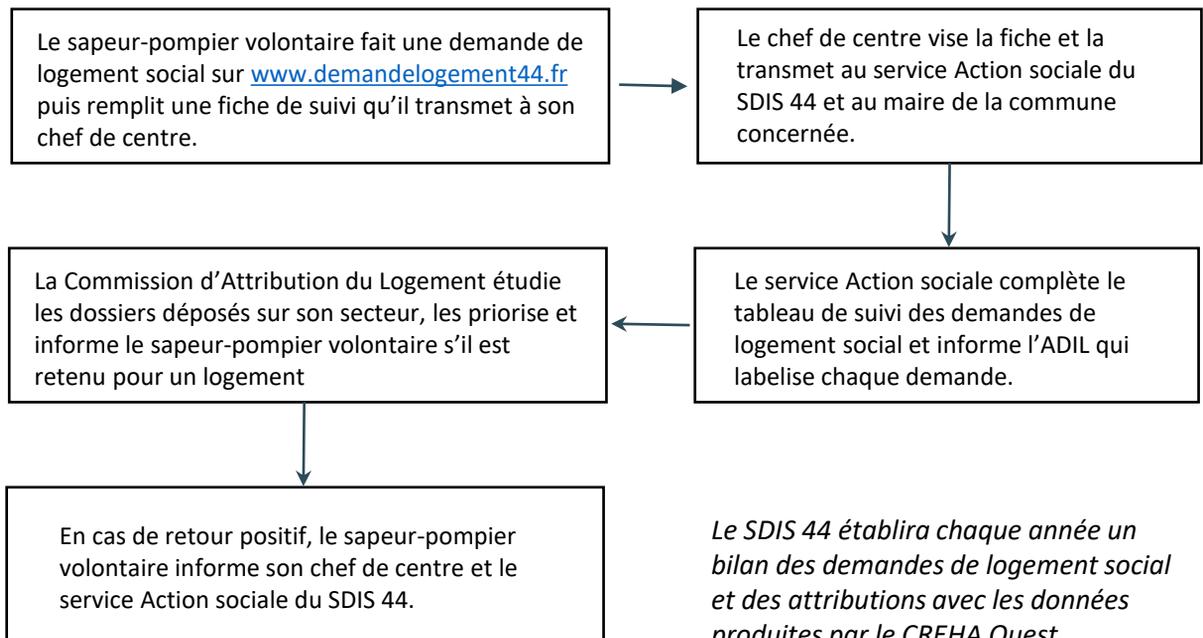
- M. Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique
- M. Michel Menard, président du conseil d'administration du SDIS 44
- Mme Catherine Piau, présidente du conseil d'administration de l'Agence départementale d'information sur le logement de Loire-Atlantique (ADIL 44)
- M. Thomas Caudron, vice-président de l'Union sociale pour l'habitat des Pays-de-la-Loire (représenté par M. Xavier Perrin, président de Silène)
- M. Frédéric Loison, directeur général d'Aiguillon Construction
- M. Vincent Biraud, directeur général d'Atlantique Habitations
- M. Camille Bonin, directeur interrégional Grand Ouest de CDC Habitat Social
- Mme Sylvie Meignen, directrice générale de CIF Coopérative
- M. Matthieu Nedonchelle, directeur général de CISN Résidences Locatives
- M. Julien Boilaud, directeur de l'agence de Nantes du groupe Gambetta
- M. Stéphane Carassou, directeur général d'Habitat 44
- M. Nicolas Glière, directeur général d'Harmonie Habitat
- M. Pierre Lecolier, directeur territorial Ouest d'ICF Habitat Atlantique
- M. Thomas Caudron, directeur général de La Nantaise d'Habitations
- M. Guillaume Corfdir, directeur général de Logi Ouest
- M. Marc Patay, directeur général de Nantes Métropole Habitat
- M. Gonzague Noyelle, directeur général de Podeliha
- Mme Sandrine Williamson, directrice générale de Silène
- M. Julien Biger, directeur territoire de Vilogia.



Le dispositif d'aide à l'accès au logement social des sapeurs-pompier volontaires : fonctionnement & premiers retours

Le projet de convention de partenariat pour l'accès des sapeurs-pompier volontaires au logement social a été approuvé le 6 décembre 2022 par le conseil d'administration du SDIS 44.

FONCTIONNEMENT



PREMIERS RETOURS

- 14 demandes en cours
- Une **première attribution** au bénéfice d'une sergente SPV du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne-de-Montluc.



À propos de l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire

L'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire est une association qui regroupe les 44 organismes de logement social de la région (240 000 logements gérés, 6 000 logements locatifs et 1 300 logements en accession sociale construits chaque année). Elle assure la représentation des organismes de logement social auprès de leurs partenaires locaux, ainsi que le pilotage et l'animation de l'action politique et professionnelle du mouvement Hlm au plan régional et infra-régional.



Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique

ZAC de Gesvrine | 12, rue Arago BP 4309 | 44243 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

 02 28 09 81 00 |  www.sdis44.fr |    SDIS44